

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 25 septembre à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 16 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Jean-Bernard LALUE.

Avant le début de la séance, Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour, à savoir :

- Adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CDG 24.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents.

I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2025.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 juin 2025 est approuvé en l'état à l'unanimité des membres présents.

II – DELIBERATION 2025/17 : CREATION D'EMPLOI.

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'avis favorable pour la promotion interne dérogatoire concernant le plan de requalification des secrétaires généraux de mairie pour l'agent actuellement en place.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent de Rédacteur à temps non complet à raison de 9 h 43 centièmes hebdomadaires, à compter du 1^{er} octobre 2025.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des Rédacteurs relevant de la catégorie hiérarchique B,

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Participer à la mise en œuvre des politiques déclinées par l'équipe municipale
- Elaboration des documents administratifs et budgétaires
- Assurer l'accueil et le renseignement aux administrés

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} octobre 2025 pour intégrer la création demandée.

Les effectifs du personnel seront fixés comme suit :

<u>Cadres ou emplois</u>	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)	FONCTIONS
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Rédacteur	B	1	1	5h00	<i>Secrétaire de mairie</i>
Rédacteur	B	1	1	9h43	<i>Secrétaire de mairie</i>
TOTAL		2	2		

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE :

Article 1 : d'adopter la proposition du Maire,

Article 2 : de modifier ainsi le tableau des emplois à compter du 1^{er} octobre 2025

III – DELIBERATION 2025/18 : INSTAURATION D'UNE INDEMNITE KILOMETRIQUE POUR LES FONCTIONS DE GARDE PARTICULIER DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le commissionnement du garde particulier du domaine public routier. Ce dernier est amené à se déplacer, avec son véhicule personnel, à l'intérieur de la commune, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

Le Maire propose de fixer le montant de l'indemnité kilométrique qui lui sera versée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

DECIDE le versement d'une indemnité kilométrique au garde particulier du domaine public routier dans le cadre de l'exercice de ses fonctions,

FIXE le montant de l'indemnité kilométrique qui sera versé au garde particulier du domaine public à hauteur de 0,45 € du kilomètre.

IV – DELIBERATION 2025/19 : DECISION MODIFICATIVE N°1 : AUGMENTATION DE CREDITS.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une décision modificative.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D – 2315 (041 : opérations patrimoniales) : Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	0,00 €	3 849,60 €	0,00 €	0,00 €
R – 2031 (041 : opérations patrimoniales) : Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 849,60 €
TOTAL	0,00 €	3 849,60 €	0,00 €	3 849,60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :
ACCEPTE le virement de crédit.

V – DELIBERATION 2025/20 : AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT SUR LA PRISE EN CHARGE DU SERVICE DE TELEASSISTANCE DE CASSIOPEA.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'engagement de la commune sur la prise en charge du service de téléassistance. Il donne lecture au Conseil de l'avenant n°1 proposé par Cassiopea concernant ce service afin d'adapter les conditions de prise en charge suite aux nouvelles offres proposées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:
S'ENGAGE à prendre en charge pour tout nouvel adhérent, deux mensualités à hauteur de l'Offre Essentielle.

VI - DELIBERATION 2025/21 : ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE DU CDG 24.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive ; pour ce faire, il propose d'adhérer au service de médecine professionnelle et préventive du CDG 24 et porte à la connaissance des membres présents les dispositions de la convention d'adhésion pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :
ACCEPTENT les conditions d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive décrites dans la convention.

VII – QUESTIONS DIVERSES :

A / PLUi :

Monsieur le Maire notifie aux membres du Conseil le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Aucune remarque ou observation de la part de l'assemblée.

B / Vœux :

Les vœux du Maire pour la nouvelle année auront lieu le dimanche 11 janvier 2026.

C / Cérémonie du 11 novembre :

La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11 heures 30. Un apéritif sera offert à la salle des fêtes.